

DÉLIBÉRATION N° 2021-05 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Désignation d'un représentant du Cerema au conseil d'administration de l'ANCT

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Le conseil d'administration désigne Madame Marie-Claude Jarrot en qualité de représentante du Cerema au conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, par visioconférence, le 16 mars 2021.

La présidente du conseil d'administration

Marie-Claude Jarrot



